

C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

C O U R S U P É R I E U R E  
« Loi sur les arrangements avec les créanciers des  
compagnies (LRC 1985, ch. C-36), en sa version  
modifiée »

---

N° COUR : 500-11-062636-234

**DANS L'AFFAIRE DU PLAN  
D'ARRANGEMENT DE :**

**GRUPE SANTÉ BRUNSWICK INC., CENTRE MÉDICAL  
BRUNSWICK INC., IMMEUBLE DMSC INC.,  
SOLUTIONS SANOMED INC., CENTRE MÉDICAL  
BRUNSWICK @ GLEN INC., RECHERCHE BRUNSWICK  
INC., CENTRE DE CHIRURGIE MINEURE BRUNSWICK  
INC., ENDOSCOPIE BRUNSWICK INC., 6892094  
CANADA INC. ET LA CLINIQUE POUR ENFANTS @  
POINTE-CLAIRE INC.**

Collectivement les « Débitrices »

---

#### **AVIS D'UNE ORDONNANCE INITIALE**

Avis est par les présentes donné qu'une Ordonnance a été rendue le 12 janvier 2024, en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, et que Raymond Chabot inc. agit à titre de Contrôleur aux affaires et aux finances des Débitrices.

L'Ordonnance initiale est disponible sur le site Internet de Raymond Chabot inc. au :

<https://www.raymondchabot.com/fr/entreprises/dossiers-publics/groupe-brunswick/>

Les Débitrices pourront soumettre un plan d'arrangement ou s'adresser à la Cour pour obtenir un délai additionnel pour soumettre un plan d'arrangement aux créanciers. Les documents pertinents seront disponibles sur le site web identifié plus haut.

Si vous désirez de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec le Contrôleur aux coordonnées ci-dessous.

Daté à Montréal, ce 19 janvier 2024.

Raymond Chabot inc.  
Contrôleur  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000  
Montréal (Québec) H3B 4L8  
Téléphone : 514 393-4734  
Courriel : chaaban.ayman@rcgt.com